



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 AVRIL 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 30 mars 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE DES
TRANSPORTS - EXERCICE 2018 -**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	Procuration
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	Procuration
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 26
Nombre de pouvoirs	: 07
Absents à la séance	: 02

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Que conformément au Décret du 16 août 1985, relatif aux transports urbains, un service des transports doté de l'autonomie financière a été mis en place depuis le 1^{er} janvier 1987.

L'ensemble des dépenses et recettes de ce service doit faire l'objet d'un budget annexe à celui de l'autorité organisatrice.

Le budget primitif 2018 est présenté conformément aux dispositions de la comptabilité spécifique des services de transports urbains : la nomenclature M4.

En conséquence, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le projet de budget annexe du service des transports pour l'exercice 2018.

Vu la délibération du 14 novembre 1996 relative à l'instruction M4 et à la détermination du plan d'amortissement du service des transports.

Le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 étant adoptés à la même séance, une reprise des résultats 2017 sera effectuée dès le budget primitif 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Apothéloz (02)/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération

DECIDE :

ARTICLE 1 : De voter le budget primitif annexe du service des transports pour l'exercice 2018 tel que présenté.

ARTICLE 2 : D'arrêter les recettes et dépenses totales à la somme de :
1 154 477,15 euros qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	743.036,07 €	743.036,07 €
Section d'Investissement	411.441,08 €	411.441,08 €

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **17 AVR. 2018**

AFFICHEE LE : **17 AVR. 2018**

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **17 AVR. 2018**